

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2013

---

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CE49

présenté par  
M. Tardy

-----

### ARTICLE 12

A la deuxième phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« territoriales »,

Insérer le mot :

« et aux commissions prévues à l'article L. 112-1-1 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est pertinent d'assurer une cohérence entre l'Observatoire des espaces naturels, agricoles et forestiers (ex-ONCEA) avec les Commissions départementales de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ex-CDCEA).